Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20260924-2026-09-38-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER - M. BERNARD-GRANGER – Mme BOICHET-PASSICOS– M TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M NICOLLET – Mme PAÏS – M. ZARRELLA – Mme MARTINA – M. ABRY – Mme AUGUSTIN – Mme BURDIN – M. FONTAINE – M. PERRUISSET – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M. DÉMEZ – M GOURBIERE - M. TAIX – Mme FAVRE

Absents excusés : M DEPLANTE qui a donné pouvoir à M BERNARD-GRANGER – Mme TERRIER qui a donné pouvoir à Mme PAÏS – M HAMEK qui a donné pouvoir à Mme CHARVIER – M VENI qui a donné pouvoir à Mme BOICHET-PASSICOS – Mme DA COSTA qui a donné pouvoir à M DULAC – Mme ROMAIN qui a donné pouvoir à M TAIX

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-09-38

Nature : 1. Commande Publique – 1.2. Délégations de service public

Objet : Cinéma : délégation de service public du cinéma Les lumières de la Ville – Versement de la subvention pur contraintes de service public au titre de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. Nicolas TRUFFET, Adjoint au Maire

Pour l'année 2026, les règles de calcul pour le calcul des redevances et de la subvention de contrainte de service public sont celles prévues à l'article 26 du contrat de délégation de service public, soit :

- Redevance variable calculée sur la fréquentation 2025, soit 4766€ HT
- Redevance fixe pour occupation du domaine public : 160 000€ HT
- Subvention de contrainte de service public : 160 000€ HT.

Ce point a été présenté lors de la Commission Communale des Services Publics Locaux le 8 septembre 2026.
La commission Culture et Évènementiel a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 8 septembre 2026.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE le versement de la subvention pour contraintes de service public au titre de l'année 2026 pour un montant de 160 000,00 euros HT à la SARL ECRANS POUR TOUS.**

La Secrétaire de séance **Le Maire**

Maude GALMICHE

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 28/09/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY